



CTL du 21 juillet 2015

Déclaration intersyndicale

Monsieur le Président,

Comme lors de la première convocation, les organisations syndicales représentatives ne souhaitent pas siéger au Comité Technique Local reconvoqué ce jour.

Les raisons de notre boycott vous sont connues : indigence des documents préparatoires, absence totale d'informations données aux agents sur leurs conditions de travail (climatisation à Fréjus ou aux Lices), absence totale de soutien du directeur ou de ses représentants (assistant de prévention, cadre PPR...) lors de l'inondation du CFP de La Seyne, monologue et non dialogue social puisque vous ne tenez à aucun moment compte de ce que l'on peut dire ou demander, y compris lors de certaines CAPL où règne l'arbitraire.

Aussi, afin de vous démontrer nos capacités d'adaptation, nous ne perdrons même pas notre temps à écouter vos arguties servant de réponse, nous quitterons la salle dès la liminaire lue.

En attendant, nous allons prendre quelques exemples pour étayer nos assertions.

1) CAPL de Recours en évaluation

Lors de ces CAP Locales, l'ensemble des élus Solidaires, FO-CFTC, CGT et CFDT ont constaté une forte dérive de la part de l'administration dans la manière de traiter les recours.

Ces CAPL sont censées permettre d'examiner les arguments de l'agent qui établit un recours.

Dans les faits, et cela ne s'était encore jamais produit, l'administration a systématiquement pris le parti du chef de service, quels que soient les arguments de l'agent.

Rappelons que le chef de service, en fin de procédure, fait un rapport pour répondre au recours de l'agent. Dans de nombreux cas, le chef de service développe des arguments non utilisés précédemment, laissant l'agent sans aucune possibilité de répondre à ce rapport.

Les élus qui, en CAPL, défendent l'agent, se voient opposer à tout argument le rapport du chef de service.

La boucle est bouclée, et l'administration fait preuve d'une partialité totale.

C'est la remise en cause du droit des agents à être défendus.

2) Gestion des inondations subies au CFP La Seyne Charles Gide.

Lundi matin 6 juillet, dès leur arrivée, agents et chefs de service ont été confrontés à un désordre indescriptible résultant d'une inondation survenue durant le week-end.

Par suite d'une rupture d'un tuyau d'alimentation de la fontaine réfrigérée, plusieurs mètres cubes d'eau s'étaient déversés depuis le local convivialité situé au R+2 :

bureaux individuels et collectifs étaient noyés, dalles de faux plafond gisaient sur les bureaux et sur le sol, matelas de laines minérales artificielles et cloisons étaient gorgés d'eau, installations électriques et informatiques hors d'usage, etc.

Conséquence : impossibilité pour les agents de travailler ni de recevoir le public.

Que pensez-vous qu'il arriva ? Les chefs d'unité ont informé la DDFiP et ont prudemment renvoyé les agents chez eux dans la matinée.

Au cours des jours suivants, la division BLI est intervenue plusieurs fois pour pomper l'eau, déménager les agents ne pouvant réintégrer leurs locaux, enlever les matériaux susceptibles de tomber des plafonds ou des murs, etc.

Les agents du SIP, service toujours sous les eaux, ont dû reprendre le travail dès le mardi, y compris dans des locaux continuant à recevoir de l'eau, comme le secteur Azur.

Les représentants des personnels se sont, eux, rendus sur place dès le mardi matin, puis le mercredi et le jeudi. Ils vous ont entre temps fait part, tant verbalement que par écrit, du désarroi des agents, de leur besoin de soutien de la part de la Direction, de leur besoin de vous voir sur le site, les pieds dans l'eau loin des bureaux feutrés de la DDFiP.

Mal informés ou sourds (le ou est inclusif), vous avez douté de nos propos et sans doute trouvé que nous exagérions dans la description que nous vous faisons des locaux.

Droits dans vos Richelieu (les bottes étant réservées au seynois et aux soutiers de la BLI), vous avez tenu bon jusqu'au mercredi après-midi, sans doute pour prendre au bout de 3 jours des mesures d'application immédiate, attitude qui vous a semblé préférable au déplacement hâtif du directeur ou de l'adjoint de PPR, ou bien de l'Assistant de Prévention dont une des missions est pourtant *"d'assister et de conseiller le DDFiP ou le directeur du PPR dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la prévention médicale"*, et une autre de *"rechercher des solutions pratiques en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail"*. Mais ces déplacements auraient été des gestes trop forts de soutien aux agents.

Nous vous l'avons déjà dit, nous vous l'écrivons aujourd'hui, cette attitude a été jugée déplorable, non seulement à nos yeux mais à ceux des agents du site.

Aussi, nous espérons, naïfs que nous sommes, qu'en cas de nouvel accident comparable ayant de fortes conséquences émotionnelles sur vos agents, cette expérience vous servira et vous aidera à prendre ce qu'on appellera pudiquement des *"décisions adaptées"*.

3) Encapsulage des sols amiantés de Vert Coteau

Que dire de ce chantier qui ressemble tant aux autres chantiers lancés par notre Direction ? Deux années de batailles pour obtenir l'encapsulage des sols amiantés et on apprend que les travaux sont suspendus...

L'encapsulage qui aujourd'hui, nous vous le rappelons, est une solution interdite, seul le retrait de ce matériau étant légal.

Fabuleux hasard du calendrier, le même jour vous nous apprenez au travers des documents du CTL que vous avez un projet déjà bien ficelé d'abandon du site...

Un constat : vous êtes plus en pointe sur l'élaboration de projets destructeurs que sur la mise en œuvre de travaux de préservation des agents de vos services.

La pilule est amère et très difficile à avaler pour les agents du site comme pour nous....

C'est donc une nouvelle déception pour eux, qui n'ont plus confiance dans leur direction, et on ne peut que partager cette défiance.

Le chantier vient de débuter, avec trois semaines de retard. La phase de test est donc l'appartement du gardien, et avant poursuite sur les zones de travail, enfin si l'inspection du travail ne les interrompt pas, car le sujet n'est pas clos...

Notre confiance en votre mode de dialogue étant très limitée, nous avons dépêché hier matin à 9h, 3 militants, accessoirement membres du CHSCT, qui ont pu vérifier les points suivants :

- la Direction a eu connaissance d'un plan de prévention interne aux services durant travaux, réalisé par le gestionnaire d'immeuble. Ce plan nous a été remis par ce dernier, alors même que la BLI ne pensait même pas qu'il pourrait intéresser les membres du CHSCT.

- Même constat concernant le phasage actualisé du chantier, non communiqué non plus !

- Pire encore : l'assistant de prévention, que sa doctrine d'emploi rend compétent en matière de coactivité entreprises/administration lors des chantiers, n'a même pas été dépêché sur le site pour assister au démarrage du chantier, alors que l'Unité Mobile de Décontamination a été installée hier matin dans un bureau occupé jusqu'à vendredi soir dernier et non dégagé de ses mobiliers !

Nous sommes atterrés qu'à longueur d'année, et malgré nos fréquentes admonestations, l'assistant de prévention, en dehors des missions relatives à l'utilisation des crédits CHSCT et de la mise à jour du DUERP, soit la 5^e roue du carrosse BLI et ne puisse tenir son rôle tel que prévu dans sa lettre de mission :

extrait: L'assistant de prévention établit un état des lieux des différents sites relevant de son champ de compétence au regard des risques, en terme de sécurité et d'intégrité physique, auxquels sont exposés les personnels, et le cas échéant, les usagers, les sous-traitants et les intervenants extérieurs.

4) Chantier de Besagne et transfert des agents du PF des Lices.

Ce chantier important se prépare, pour lequel nous avons les plus grandes inquiétudes, très légitimes lorsque l'on observe la façon dont sont menés les autres réorganisations de service et changements de sites dans le département. Nous sommes en effet très soucieux des conséquences sur les conditions de vie au travail qui vont résulter du transfert dans les locaux de Besagne des 56 emplois des Lices.

Sans aucune consultation préalable des personnels concernés par ces réaménagements tant sur le site des Lices que sur celui de Besagne, vous nous affirmez qu'une étude de faisabilité conclut à la possibilité, en utilisant mieux la surface, de maintenir un espace de 12m² par agent. De nombreuses incertitudes demeurent sur la réorganisation du nouvel espace et aucune disposition n'est annoncée pour le stationnement des agents venus se rajouter à la structure.

Nous refusons d'être mis une fois de plus devant le fait accompli, nous exigeons d'être réellement associés aux différentes étapes des chantiers de restructuration, et ce dès leur conception, les organisations syndicales n'ont pas vocation à avaliser les changements réalisés par la seule volonté du DDFiP sur consultation et instructions de la DG.

5) Climatisation

Et si nous abordions le chapitre de la climatisation dans notre département ? Vous savez, le Var, département du Sud de la France, soumis de tous temps à de fortes chaleurs largement prévisibles !!

Chaque année, le même problème d'anticipation se pose : aucun contrôle bien en amont de la mise en route des installations, donc découverte des pannes au dernier moment et conséquence logique, pas de mise en route des systèmes de climatisation !!

Nous ne vous accusons même plus de le faire sciemment dans le cadre de restrictions budgétaires, car c'est aujourd'hui un fait avéré !

Bien sûr, cette année, le changement de société de maintenance accentue certains retards...

Mais les agents de FREJUS et MONTEBELLO ne peuvent plus entendre cette nouvelle excuse. Ils travaillent depuis 1 mois et demi dans des conditions **insupportables** !

30 degrés dans les bureaux au petit matin, des températures atteignant des sommets l'après-midi...

Quelques ventilateurs et brumisateurs ont bien été fournis, mais ce n'est qu'un pis aller, pour avoir bonne conscience !

Ces agents souffrent. Les malaises se multiplient, et aucune prise en charge humaine par la direction ne voit le jour !!

Les arrêts de maladie commencent même à tomber ! Qui c'est qui va payer les IJ ? C'est vous ! Face à ces conditions de travail intolérables, vous nous opposez que seule la déclaration d'un plan canicule au niveau national pourra vous permettre un aménagement des horaires, avec mise en place de plage d'ouverture 7h-13h.

Surtout, ne dérogeons pas à la règle, afin que les agents puissent travailler de façon plus efficace dans des conditions acceptables !

D'autres départements appliquent ces mesures, mais le DDFiP du Var reste sourd à la souffrance de ses agents.

Quel mépris envers eux ! Quel manque d'humanité ! Quel déni de la réalité du terrain !

Pour conclure, nous vous rappelons notre antienne qui demeure la recherche d'un dialogue social de qualité fait d'échanges d'informations, de points de vue, nourris de documents précis.

Tant que vous resterez sourds à nos questions et demandes, ou évasifs dans vos réponses, nous serons forcés de pratiquer, à l'instar de nos militants nationaux en CTM et CTR, la politique de la chaise vide.

Nous demandons l'annexion de cette déclaration au PV du présent CTL.